

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

Absents excusés : Benoit ARTAULT et Philippe MAES.

Pouvoirs : Benoit ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Elsa MILVOY

N°11/2021 – Affectation du résultat 2020

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le résultat du compte administratif 2020 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à son affectation,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 13 voix pour :

Pour la section d'investissement :

- De reporter le déficit 2020 de 35 940,94 € au budget 2021, au compte 001 de la section d'investissement en dépenses.

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter 35 940,94 € au budget 2021, au compte 1068 de la section d'investissement en dépenses.

- De reporter 296 279,33 € le reliquat au budget 2021, au compte 002 de la section de fonctionnement en recettes.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS